



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS
DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES
HAUTS-DE-SEINE**

N° Spécial

11 Mai 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DSDEN 92 du 11 Mai 2021

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE	Page
DSDEN92/ SDJES N° 2021-05	05.05.2021	Arrêté portant agrément au titre de la Jeunesse et de l'Education Populaire à l'Association pour l'accueil des voyageurs (ASAV).	3
DSDEN92/ SDJES N° 2021-06	05.05.2021	Arrêté portant agrément au titre de la Jeunesse et de l'Education Populaire à l'Atelier Théâtre Expression Nord (ATEN).	5
DSDEN92/ SDJES N° 2021-07	05.05.2021	Arrêté portant agrément au titre de la Jeunesse et de l'Education Populaire au Club des Chardons.	6

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE
DES HAUTS-DE-SEINE
SERVICE DEPARTEMENTAL A LA JEUNESSE, A L'ENGAGEMENT ET AUX
SPORTS

**Arrêté DSDEN/SDJES n° 2021-05 portant agrément au titre de la Jeunesse et de
l'Éducation Populaire à l'Association pour l'accueil des voyageurs (ASAV).**

LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE
RECTEUR DE PARIS
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE PARIS
ET D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel et notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 2002-571 du 22 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 8 de la loi n° 2001-624 et relatif à l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de Madame Charline AVENEL en qualité de rectrice de l'académie de Versailles ;

Vu le décret n° 2019-838 du 19 août 2019 portant diverses mesures de simplification pour le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination du recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France, Monsieur Christophe KERRERO;

Vu l'arrêté du 9 mai 2017 portant nomination de Madame Dominique FIS en qualité de directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;

Vu l'arrêté n°2021-08-RRA du 22 janvier 2021 portant délégation de signature du recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de Paris à Monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, à Madame Charline AVENEL, rectrice de l'académie de Versailles et à Monsieur Antoine DESTRES, directeur de l'académie de Paris en matière administrative ;

Vu l'arrêté du 19 février 2021 de la rectrice de l'académie de Versailles portant subdélégation de signature à caractère administratif à Madame Dominique FIS, directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine ;

Considérant la demande complète formulée par l'association ;

Considérant que l'association ci-dessous remplit les conditions réglementaires relatives à l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'agrément au titre des associations de jeunesse et d'éducation populaire est attribué à l'association :

Nom de l'Association Adresse du Siège Social	Numéro d'agrément
Association pour l'accueil des voyageurs (ASAV) 317/325, rue de la Garenne 92000 NANTERRE	92-JEP-157

Article 2 :

L'association mentionnée ci-dessus est tenue d'informer sans délai l'autorité publique compétente de tout changement relatif aux critères d'attribution du présent agrément et notamment les changements de siège social, de statuts et de représentant légal.

Article 3 :

L'association mentionnée ci-dessus tiendra à disposition de l'administration, dans le cadre d'un contrôle, tout document justifiant de l'agrément et notamment les procès-verbaux d'assemblée générale, les rapports financiers des exercices écoulés et les rapports annuels d'activités.

Article 4 :

La directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 05 mai 2021

Pour le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de Paris, par délégation,

Dominique FIS

Arrêté DSDEN/SDJES n° 2021-06 portant agrément au titre de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire à l'Atelier Théâtre Expression Nord (ATEN).

LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE
RECTEUR DE PARIS
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE PARIS
ET D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel et notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 2002-571 du 22 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 8 de la loi n° 2001-624 et relatif à l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de Madame Charline AVENEL en qualité de rectrice de l'académie de Versailles ;

Vu le décret n° 2019-838 du 19 août 2019 portant diverses mesures de simplification pour le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination du recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France, Monsieur Christophe KERRERO;

Vu l'arrêté du 9 mai 2017 portant nomination de Madame Dominique FIS en qualité de directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;

Vu l'arrêté n°2021-08-RRA du 22 janvier 2021 portant délégation de signature du recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de Paris à Monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, à Madame Charline AVENEL, rectrice de l'académie de Versailles et à Monsieur Antoine DESTRES, directeur de l'académie de Paris en matière administrative ;

Vu l'arrêté du 19 février 2021 de la rectrice de l'académie de Versailles portant subdélégation de signature à caractère administratif à Madame Dominique FIS, directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine ;

Considérant la demande complète formulée par l'association ;

Considérant que l'association ci-dessous remplit les conditions réglementaires relatives à l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'agrément au titre des associations de jeunesse et d'éducation populaire est attribué à l'association :

Nom de l'Association Adresse du Siège Social	Numéro d'agrément
Atelier Théâtre Expression Nord (ATEN) 16, rue Eugène Delacroix 92230 GENNEVILLIERS	92-JEP-158

Article 2 :

L'association mentionnée ci-dessus est tenue d'informer sans délai l'autorité publique compétente de tout changement relatif aux critères d'attribution du présent agrément et notamment les changements de siège social, de statuts et de représentant légal.

Article 3 :

L'association mentionnée ci-dessus tiendra à disposition de l'administration, dans le cadre d'un contrôle, tout document justifiant de l'agrément et notamment les procès-verbaux d'assemblée générale, les rapports financiers des exercices écoulés et les rapports annuels d'activités.

Article 4 :

La directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 05 mai 2021

Pour le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de Paris, par délégation,

Dominique FIS

Arrêté DSDEN/SDJES n° 2021-07 portant agrément au titre de la Jeunesse et de l'Education Populaire au Club des Chardons.

LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE
RECTEUR DE PARIS
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE PARIS
ET D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel et notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 2002-571 du 22 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 8 de la loi n° 2001-624 et relatif à l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de Madame Charline AVENEL en qualité de rectrice de l'académie de Versailles ;

Vu le décret n° 2019-838 du 19 août 2019 portant diverses mesures de simplification pour le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination du recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France, Monsieur Christophe KERRERO;

Vu l'arrêté du 9 mai 2017 portant nomination de Madame Dominique FIS en qualité de directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;

Vu l'arrêté n°2021-08-RRA du 22 janvier 2021 portant délégation de signature du recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de Paris à Monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, à Madame Charline AVENEL, rectrice de l'académie de Versailles et à Monsieur Antoine DESTRES, directeur de l'académie de Paris en matière administrative ;

Vu l'arrêté du 19 février 2021 de la rectrice de l'académie de Versailles portant subdélégation de signature à caractère administratif à Madame Dominique FIS, directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine ;

Considérant la demande complète formulée par l'association ;

Considérant que l'association ci-dessous remplit les conditions réglementaires relatives à l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'agrément au titre des associations de jeunesse et d'éducation populaire est attribué à l'association :

Nom de l'Association Adresse du Siège Social	Numéro d'agrément
Club des Chardons 2, rue Charles Linné 92600 ASNIERES	92-JEP-159

Article 2 :

L'association mentionnée ci-dessus est tenue d'informer sans délai l'autorité publique compétente de tout changement relatif aux critères d'attribution du présent agrément et notamment les changements de siège social, de statuts et de représentant légal.

Article 3 :

L'association mentionnée ci-dessus tiendra à disposition de l'administration, dans le cadre d'un contrôle, tout document justifiant de l'agrément et notamment les procès-verbaux d'assemblée générale, les rapports financiers des exercices écoulés et les rapports annuels d'activités.

Article 4 :

La directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 05 mai 2021

Pour le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de Paris, par délégation,

Dominique FIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>